

SYNOPSYS®

Code d'éthique et de conduite des affaires



Siège social de Synopsys

Un message de Sassine Ghazi

Notre engagement en faveur de l'intégrité est profond chez Synopsys. Il constitue le fondement de notre pyramide de valeurs, façonne chaque facette de nos actions et est essentiel à notre réussite. Lorsque nous considérons nos valeurs fondamentales, l'intégrité est notre plus grande priorité. L'intégrité est la pierre angulaire qui établit la crédibilité, favorise la confiance et garantit un comportement éthique dans nos relations personnelles, professionnelles et commerciales. Cette volonté inébranlable de faire ce qui est juste est ancrée dans notre éthique, en accord avec la lettre et l'esprit de notre code d'éthique et de conduite des affaires.

Ce code n'est pas seulement un ensemble de règles ; c'est une boussole qui nous guide pour prendre les meilleures décisions possibles dans toutes les situations. Nos parties prenantes, qu'il s'agisse de nos collègues, de nos actionnaires, de nos clients ou de nos partenaires, sont au cœur de cet engagement. Il informe notre conduite où que nous soyons, au-delà des murs de Synopsys, jusqu'aux communautés dans lesquelles nous travaillons et vivons. Adopter ce code signifie mener nos activités de la bonne manière, en incarnant notre engagement commun en faveur de l'excellence et d'une conduite éthique.



Sassine Ghazi
Président et directeur général



Les valeurs fondamentales de Synopsys

Chez Synopsys, nous évoluons constamment – nos défis deviennent plus difficiles à relever alors que nous élargissons nos activités – mais nos valeurs restent inchangées et continuent d'ouvrir la voie vers l'avenir. Depuis plus de 35 ans, nos valeurs fondamentales servent à unir et guider nos actions. Ces valeurs font partie intégrante de notre organisation et définissent ce que nous sommes.

L'INTÉGRITÉ est la fondation de tout ce que nous faisons et consiste à faire ce qui est juste. Nous le démontrons en alignant nos paroles sur nos actes : nous faisons ce que nous disons et nous disons ce que nous faisons.

L'EXCELLENCE DE L'EXÉCUTION se manifeste en offrant une qualité supérieure dans nos produits et services et s'évalue au travers des yeux de nos clients.

Le **LEADERSHIP** se manifeste par nos innovations technologiques, nos réalisations commerciales, la réussite de nos clients et notre engagement durable envers nos collaborateurs et les communautés au sein desquelles nous travaillons.

La **PASSION** est ce qui nous différencie des autres. Les actions qui stimulent nos résultats et témoignent de nos valeurs s'amplifient grâce à notre passion.



| Table des matières

SECTION 1 - INTRODUCTION | 5

- 1.1 Notre Code et notre engagement en matière d'intégrité | 5
- 1.2 Notre Code s'applique à nous tous | 5
- 1.3 Notre Code s'applique à l'échelle mondiale | 6
- 1.4 Les conséquences du non-respect du Code | 6

SECTION 2 - ATTENTES | 7

- 2.1 Les responsabilités de l'ensemble du personnel | 7
- 2.2 Des responsabilités accrues pour les managers | 7
- 2.3 Le système de signalement Speak Up | 8
- 2.4 Le respect de la vie privée et des données à caractère personnel | 10

SECTION 3 - L'INTÉGRITÉ AUPRÈS DE NOTRE PERSONNEL | 11

- 3.1 Favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion | 11
- 3.2 Promouvoir un environnement de travail sûr | 12
- 3.3 Défendre les droits de l'homme | 12

SECTION 4 - L'INTÉGRITÉ AUPRÈS DE NOS ACTIONNAIRES | 13

- 4.1 Tenir des livres et des registres exacts | 13
- 4.2 Traiter les conflits d'intérêts potentiels | 15
- 4.3 Interdire les délits d'initiés | 16
- 4.4 Faire preuve de responsabilité en matière de voyages, de divertissements et de cadeaux | 17
- 4.5 Protéger la propriété intellectuelle, les informations confidentielles et les actifs de support de Synopsys | 18
- 4.6 Faire preuve de précision et d'adéquation dans la communication | 20

SECTION 5 - L'INTÉGRITÉ AUPRÈS DES CLIENTS, DES PARTENAIRES ET DES COMMUNAUTÉS | 21

- 5.1 Faire preuve d'équité à l'égard de nos clients | 21
- 5.2 Protéger les informations et la propriété intellectuelle d'autrui | 22
- 5.3 Favoriser une concurrence loyale | 23
- 5.4 Respecter les engagements en matière de lutte contre les pots-de-vin et la corruption | 24
- 5.5 Collaborer avec des tiers dignes de confiance | 26
- 5.6 Respecter les réglementations commerciales mondiales | 27
- 5.7 Promouvoir la gérance de l'environnement et l'impact social | 27

SECTION 6 - RESSOURCES MONDIALES EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ | 28

SECTION 1 | INTRODUCTION

NOTRE CODE ET NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE D'INTÉGRITÉ

Notre Code d'éthique et de conduite des affaires (le « Code ») est notre feuille de route pour mener nos affaires comme il se doit. Nous agissons correctement lorsque nous agissons de manière éthique et cohérente avec notre valeur fondamentale d'intégrité, notre Code, nos politiques et toutes les lois applicables.

Bien qu'aucun document ne puisse traiter de toutes les décisions auxquelles nous pourrions être confrontés au cours de notre carrière chez Synopsys, le présent Code nous servira de guide. Le Code traite de nos responsabilités envers Synopsys, entre nous, et envers les clients, le grand public et les gouvernements. Le Code contient également des ressources pour nous aider à prendre la bonne décision chaque jour.

NOTRE CODE S'APPLIQUE À NOUS TOUS

Notre Code s'applique à Synopsys, Inc. et à ses sociétés affiliées (désignées dans le présent Code par les termes « Synopsys » ou la « Société ») et à tous les membres du personnel de Synopsys, notamment les employés, les dirigeants, les administrateurs, les apprentis et les travailleurs occasionnels. Par souci de commodité, nous nous référons à ce groupe dans l'ensemble du Code en tant que « personnel », ou avec des pronoms tels que « nous » ou « vous ». Nous démontrons notre engagement à agir avec intégrité en reconnaissant régulièrement que nous avons lu, compris et accepté de respecter à la lettre l'esprit de notre Code.

Nous exigeons également de nos fournisseurs et de nos vendeurs qu'ils travaillent dans le respect de l'éthique, de la loi et des normes de notre Code et de nos politiques. Notre [Code de conduite des fournisseurs](#) régit les fournisseurs de biens et de matériaux que nous incorporons dans nos produits matériels. Le [Code de conduite des partenaires commerciaux](#) régit nos partenaires de distribution et les fournisseurs qui effectuent des services au nom de Synopsys.



Crédit photo : Mohammed Ghassan, employé de Synopsys

NOTRE CODE S'APPLIQUE À L'ÉCHELLE MONDIALE

Nous sommes une société établie aux États-Unis dont le personnel et les clients se trouvent dans le monde entier. Nous sommes donc tenus de respecter les lois des pays dans lesquels nous exerçons nos activités et toutes les lois américaines applicables au niveau international. Nous instaurons la confiance en étant toujours honnêtes et transparents dans nos interactions.

Bien que nous adhérons à la diversité et respectons les différences culturelles, si une coutume ou une pratique commerciale locale enfreint notre Code, nous devons nous conformer au Code. En cas de potentiel conflit entre le Code et une loi ou une coutume locale, adressez-vous sans tarder à notre [Équipe chargée de l'éthique et de la conformité](#) ou à un autre membre du service juridique.

LES CONSÉQUENCES DU NON-RESPECT DU CODE

Nous sommes censés faire toujours preuve de bon sens et de discernement et éviter les situations qui pourraient être perçues comme contraires à l'éthique. Toute violation de notre Code, de nos politiques ou des lois applicables peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement et, dans le cas des administrateurs, au refus d'une nouvelle nomination ou à l'obligation de démissionner. De même, les fournisseurs, les vendeurs ou les partenaires de distribution qui se livrent à une mauvaise conduite peuvent voir leurs engagements avec Synopsys résiliés.



RÉFLÉCHISSEZ AVANT D'AGIR :

- Est-ce légal et éthique ?
- Est-ce conforme à notre valeur fondamentale d'intégrité ?
- Est-ce cohérent avec le présent Code ?
- Cela donnera-t-il une bonne image de moi et de Synopsys ?

Si la réponse à l'une de ces questions est « non », choisissez une autre ligne de conduite. Demandez conseil en cas du moindre doute.

SECTION 2 | ATTENTES

LES RESPONSABILITÉS DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

Nous sommes censés agir conformément au Code, à nos politiques et à la loi. Notre Code guide notre réussite. Le Code est complété par des politiques et des procédures plus spécifiques, lesquelles sont liées au Code et peuvent être consultées dans la bibliothèque des politiques. Nous sommes tenus :

- de lire, comprendre et respecter notre Code, nos politiques et les lois applicables ;
- de demander conseil en cas d'incertitude sur une ligne de conduite ;
- de signaler via le système de signalement Speak Up les violations potentielles de notre Code, de nos politiques ou des lois, comme décrit dans la section 2.3 ;
- d'être ouvert et coopérer pleinement dans le cadre de toute enquête interne ; et
- de suivre sans délai toutes les formations et attestations obligatoires en matière d'intégrité.

Nous comptons sur chacun pour défendre nos valeurs et mener nos activités dans les règles de l'art.

DES RESPONSABILITÉS ACCRUES POUR LES MANAGERS

Les managers de Synopsys ont la responsabilité particulière de diriger avec intégrité. Nous comptons sur nos managers pour :

- donner l'exemple et renforcer régulièrement les principes de notre Code et de nos valeurs ;
- favoriser une culture d'intégrité et encourager les employés à poser des questions et à faire part de leurs préoccupations ;
- veiller à ce que les membres de l'équipe suivent sans délai la formation requise en matière d'intégrité ;
- être à l'écoute de leur équipe, notamment lorsqu'elle a quelque chose de difficile à dire, et prendre au sérieux toute question ou préoccupation qu'elle pourrait soulever ;
- qu'ils recherchent immédiatement le soutien de nos ressources du système de signalement Speak Up lorsqu'ils ont connaissance d'éventuelles fautes ; et
- ne jamais exercer ou tolérer de représailles à l'encontre d'une personne ayant soulevé un problème en toute bonne foi.

S'adresser au service [Éthique et conformité](#) pour obtenir de l'aide en vue de donner l'exemple et de renforcer la conduite éthique des affaires au sein de son équipe.



Crédit photo : Mary Ann White, employée de Synopsys

| LE SYSTÈME DE SIGNALEMENT SPEAK UP

Dans le cadre de notre engagement à mener nos activités dans les règles de l'art, nous sommes censés signaler promptement toute faute commise par le personnel de Synopsys ou par un de ses fournisseurs, vendeurs ou partenaires de distribution. Tous les détails ne sont pas nécessaires pour faire part de préoccupations – il suffit de croire de bonne foi que quelque chose n'est pas conforme à nos attentes en matière d'intégrité. Il est possible de faire part de ses inquiétudes par le biais de la méthode qui convient le mieux, à savoir en :

- s'adressant à son manager ou à un autre membre de la direction ;
- s'adressant au Responsable des Ressources humaines de votre équipe ;
- s'adressant à tout membre du service juridique ;
- s'adressant à l'Équipe chargée de l'éthique et de la conformité, dont l'alias de messagerie électronique pour le soutien à l'intégrité est : integrity@synopsys.com ;
- appelant la [ligne d'assistance à l'intégrité de Synopsys](#) ; ou
- [en s'adressant à notre « Responsable de l'Éthique et de la Conformité \[Chief Ethics & Compliance Officer\] » par voie postale à notre siège social de Sunnyvale, en Californie.](#)

Nous ne tolérons pas les représailles à l'encontre de toute personne qui soulève une question de bonne foi ou qui participe à une enquête interne. Toute mesure de rétorsion constitue une violation du présent Code et peut entraîner une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement.





La [ligne d'assistance à l'intégrité de Synopsys](#) est une ressource dédiée à l'expression des préoccupations en matière d'intégrité et aux questions d'éthique. La ligne d'assistance est non seulement destinée au personnel de Synopsys, mais aussi à toute personne dans le monde qui souhaite la contacter. La ligne d'assistance est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par téléphone ou en soumettant des informations en ligne. Lorsque la législation locale l'autorise, la soumission

d'informations peut se faire de manière anonyme. Les appels à la ligne d'assistance sont gérés par un fournisseur tiers offrant des services multilingues. Une fois votre information effectuée, un rapport est fourni à l'Équipe chargée de l'éthique et de la conformité de Synopsys pour une évaluation prompte et un suivi adéquat. Toutefois, il est possible de continuer à communiquer via la plateforme de la ligne d'assistance pendant que l'information est évaluée.



SYNOPSIS®

Home

Code of Ethics

FAQ



Integrity Helpline

"Our commitment to integrity runs deep at Synopsys. It serves as the foundation of our values, shaping every facet of our actions, and it is essential to our success." - Sassine Ghazi, CEO of Synopsys



**Report
Online**



**Report
by Phone**



**Follow
Up**



**Ask a
Question**

LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Synopsys s'engage à respecter la vie privée et à protéger les données à caractère personnel. Toute personne ayant accès aux données à caractère personnel du personnel, des clients ou des partenaires de Synopsys est tenue de se conformer à toutes les politiques et lois applicables en matière de collecte, d'utilisation, de divulgation et de transfert de données. En outre, le respect des lois sur la confidentialité des données est obligatoire dans les pays où nous exerçons nos activités. Dans le cadre de notre engagement en matière de protection de la vie privée, nous :

- ne demandons l'accès aux données personnelles qu'en cas de besoin professionnel légitime ;
- respectons toutes les politiques et tous les processus afin de les sécuriser correctement ;
- limitons l'accès au personnel autorisé ayant des besoins professionnels légitimes ; et
- utilisons une méthode sécurisée pour éliminer les données lorsque nous n'en avons plus besoin à des fins professionnelles.

Pour de plus amples informations et conseils, se reporter à la Déclaration sur la confidentialité et la protection des données, ou envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : privacy@synopsys.com.



La conformité relève de la responsabilité de chacun. Non seulement nous sommes tous responsables de nos actions individuelles dans le respect du présent Code, mais nous devons également tous faire notre part pour garantir que notre entreprise exerce ses activités dans les règles de l'art.



Crédit photo : Ritika Hans, employée de Synopsys

SECTION 3 | L'INTÉGRITÉ AUPRÈS DE NOTRE PERSONNEL

FAVORISER LA DIVERSITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'INCLUSION

Chez Synopsys, nous nous engageons à favoriser une culture qui promeut la diversité, l'équité et l'inclusion. Chacun d'entre nous doit faire sa part pour s'assurer que nous nous engageons les uns avec les autres d'une manière respectueuse, inclusive et collaborative. Cela garantit que nos employés, nos clients et nos fournisseurs sont traités de manière honnête, équitable et respectueuse.

Nous offrons l'égalité des chances en matière d'emploi à tous les candidats et employés qualifiés. Nous sommes fiers d'offrir un environnement de travail sain et productif,

exempt de toute discrimination et de tout harcèlement fondés sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'identité ou l'expression sexuelle, l'orientation sexuelle, l'état civil, le statut de militaire ou de vétéran, l'âge, l'origine nationale, la citoyenneté, l'ascendance, la caste, le handicap physique ou mental, la grossesse, l'état de santé, les caractéristiques génétiques et toute autre caractéristique protégée par la loi, telle que décrite plus en détail dans notre [Règlement de portée mondiale applicable aux employés](#). Nous mettons également en place des aménagements raisonnables pour les candidats et les employés en situation de handicap, conformément aux lois et réglementations en vigueur.



PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR

Il est de notre responsabilité commune de promouvoir un environnement de travail sûr, sain et productif. Cela implique :

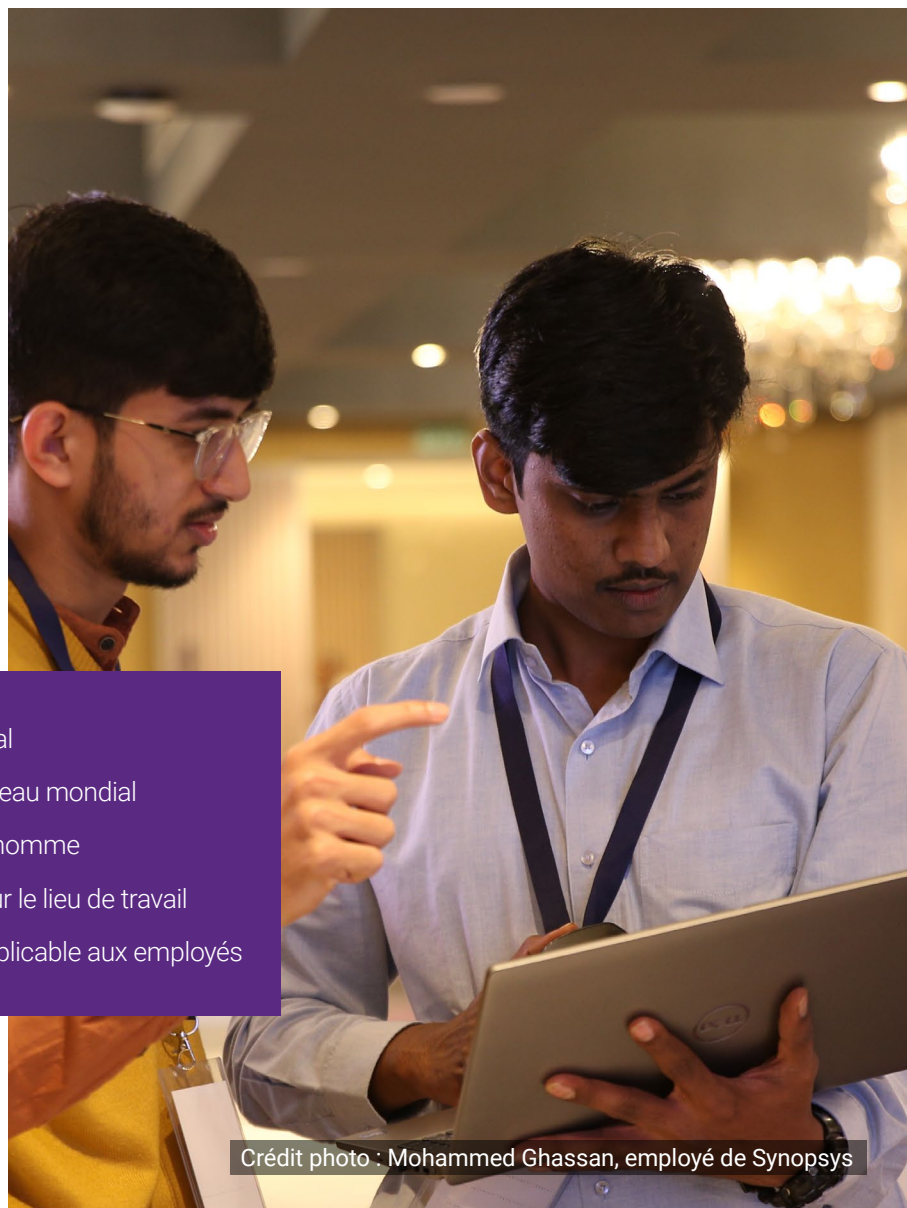
- de traiter autrui avec respect et de ne pas tolérer le harcèlement, la discrimination ou l'intimidation ;
- de résoudre les problèmes à l'amiable et de ne jamais recourir à des menaces de violence ;
- d'interdire la présence d'armes ou d'autres dispositifs dangereux sur le lieu de travail ;
- de ne jamais travailler sous l'emprise de drogues, de substances contrôlées ou d'alcool ; et
- de travailler dans le respect des lois en matière de santé et de sécurité.

Toute action contraire à ces principes est interdite. En cas de comportement préoccupant, il convient de solliciter sans délai l'aide de son manager, du service des Ressources humaines ou de l'Équipe chargée de l'éthique et de la conformité.

- Santé et sécurité au niveau mondial
- Sûreté, sécurité et résilience au niveau mondial
- Politique en matière de droits de l'homme
- Politique en matière de violence sur le lieu de travail
- Règlement de portée mondiale applicable aux employés

DÉFENDRE LES DROITS DE L'HOMME

Synopsys s'engage à respecter les droits de l'homme et les droits des travailleurs reconnus à l'échelle internationale. Synopsys est membre de la Responsible Business Alliance (« RBA »), et nous alignons nos activités commerciales sur le Code de conduite de la RBA. Nous soutenons également les principes communs énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Nous attendons de tous les employés, vendeurs et fournisseurs qu'ils mènent leurs activités dans le respect de l'éthique, notamment en évitant le trafic d'êtres humains, le travail forcé et le travail des enfants.



Crédit photo : Mohammed Ghassan, employé de Synopsys

SECTION 4 | L'INTÉGRITÉ AUPRÈS DE NOS ACTIONNAIRES

TENIR DES LIVRES ET DES REGISTRES EXACTS

Dans le cadre de notre engagement d'intégrité auprès de nos actionnaires, nous devons veiller à ce que nos documents financiers et commerciaux soient complets, justes, exacts et opportuns. Il s'agit d'une responsabilité partagée par l'ensemble du personnel, ce qui signifie que nous devons :

- enregistrer les transactions commerciales et les remboursements de frais de manière complète, précise, opportune et accompagnés des pièces justificatives adéquates ;
- respecter nos contrôles internes et rendre compte de nos écritures, notamment en coopérant avec le service Finances, l'Audit interne, nos auditeurs externes, le service Éthique et Conformité et d'autres membres du service juridique ;
- exécuter les transactions financières avec l'autorisation requise et les enregistrer conformément aux politiques et exigences de Synopsys ;
- veiller à ce que les contrats reflètent pleinement et précisément toutes les conditions convenues (les accords parallèles sont strictement interdits) ;
- consigner et conserver toutes les liquidités ou autres actifs de manière appropriée (aucun fonds non consigné ou « non déclaré » ne peut être utilisé à quelque fin que ce soit) ; et
- conserver et éliminer les documents conformément à notre [Politique de conservation des documents](#).

Toute personne ayant connaissance de lacunes, d'inexactitudes ou de fautes potentielles dans le contrôle des livres et des registres doit les signaler immédiatement à l'Audit interne, à l'Équipe chargée de l'éthique et de la conformité, au service Finances ou à la [ligne d'assistance à l'intégrité de Synopsys](#).



Crédit photo : Satenik Barseghyan, employée de Synopsys



Il est de notre responsabilité commune de veiller à ce que nous fournissions des informations financières complètes, exactes et en temps voulu dans les rapports et documents que nous soumettons à la Commission des opérations de bourse des États-Unis et dans d'autres déclarations publiques.

Nous sommes tous responsables des états financiers de Synopsys, et ce, même si nous ne travaillons pas au sein du service Finances. Les actions quotidiennes, telles que l'enregistrement des notes de frais, affectent nos états financiers et doivent être exactes et complètes.

La création d'accords parallèles contenant des engagements inconnus des équipes juridiques et financières et la fausse datation d'accords, de contrats ou d'autres documents pour faire croire qu'ils ont été exécutés à une date différente entraînent des états financiers inexacts et sont strictement interdits.



- Politique sur les décaissements des comptes créditeurs
- Politique de comptabilité de caisse
- Politique de signature des contrats
- Politique d'approvisionnement de l'entreprise
- Politique de remboursement des frais de déplacement et de représentation de l'entreprise
- Politique de contrôle de la divulgation
- Politique d'acceptation des commandes

TRAITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

Nous sommes censés toujours agir dans le meilleur intérêt de Synopsys. Un conflit d'intérêts (« CI ») existe lorsque nos relations personnelles, nos activités ou nos intérêts financiers entravent notre capacité à agir dans le meilleur intérêt de Synopsys.

Tout conflit d'intérêts potentiel doit être divulgué pour examen en remplissant un [Formulaire de conflit d'intérêts](#).

Le [formulaire de conflit d'intérêts](#) doit être soumis dans le cas de réponse affirmative à l'une des questions ci-dessous :

- Existe-t-il une récompense ou un avantage pour vous, un ami ou un membre de votre famille ?
- Est-ce que cela vous incite à faire des choix autres que ceux qui sont dans le meilleur intérêt de Synopsys ?

- Cela pourrait-il amener d'autres personnes à se demander si votre prise de décision était dans votre intérêt plutôt que dans celui de Synopsys ?
- Cela implique-t-il une entreprise, un produit, une technologie ou un service qui est en concurrence avec Synopsys, ses partenaires ou ses clients ?
- L'activité ou la relation est-elle secrète ?
- Une personne raisonnable supposerait-elle l'existence d'un conflit d'intérêts même si aucun des éléments ci-dessus n'est réellement présent ?

Il est interdit de profiter pour soi-même d'une opportunité commerciale ou financière découverte grâce à son poste chez Synopsys ou d'utiliser les biens ou les informations de Synopsys à des fins de gain personnel.

Pour de plus amples informations sur les types de conflits potentiels qui nécessitent une divulgation et un examen immédiats, se reporter aux [Lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts](#).



Crédit photo : Tiago Trigo, employé de Synopsys

INTERDIRE LES DÉLITS D'INITIÉS

Nous respectons toutes les lois applicables en matière de valeurs mobilières, ce qui signifie que nous ne nous livrons pas à des délits d'initiés. C'est pourquoi nous ne négocions pas les actions de Synopsys ou d'autres sociétés publiques lorsque nous sommes en possession d'informations matérielles non publiques. En outre, nous ne communiquons pas d'informations matérielles non publiques sur Synopsys ou d'autres sociétés publiques à des tiers afin qu'ils puissent effectuer des transactions basées sur ces informations. Une information est considérée comme matériellement non publique lorsqu'elle :

- n'a pas été largement diffusée au public pendant une période de temps suffisante ; et
- est une information qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importante lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre une action, ou si l'information modifie l'ensemble des informations disponibles sur le marché à propos d'une action.

Les informations restent non publiques jusqu'à ce que Synopsys ou l'autre société publique, selon le cas, les communique largement au public investisseur.

La Politique en matière de délits d'initiés contient des informations supplémentaires sur ces interdictions et d'autres, y compris des restrictions sur des transactions particulières, telles que les ventes à découvert, les opérations de couverture ou les positions permanentes, et les ordres limités. La Politique en matière de délits d'initiés décrit également les fenêtres de négociation trimestrielles de Synopsys et les exigences en matière d'autorisation préalable de négociation pour certains membres du personnel.



FAIRE PREUVE DE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE VOYAGES, DE DIVERTISSEMENTS ET DE CADEAUX

Il est de notre responsabilité commune d'utiliser les fonds de l'entreprise à bon escient, conformément à nos politiques et aux lois internationales. Synopsys rembourse aux employés les frais de voyages et de représentation raisonnables et appropriés.

Les employés doivent respecter la [Politique de l'entreprise en matière de voyages et de remboursement des frais professionnels](#) et toujours s'efforcer de minimiser les dépenses tout en maintenant la productivité, le confort et la sécurité.

Les dépenses promotionnelles (y compris les cadeaux, les repas, les divertissements et les voyages) peuvent être un moyen positif d'établir des relations de travail collaboratives et de promouvoir nos produits. Les dépenses promotionnelles doivent être destinées à des fins professionnelles légitimes. Comme indiqué dans la [Politique de lutte contre la corruption](#), les dépenses promotionnelles doivent avoir une valeur nominale, ne pas être payées en espèces, et être approuvées au préalable par le manager et, dans certaines circonstances, par le service Éthique et conformité. Nous devons faire preuve de discernement, demander conseil et nous familiariser avec

les exigences de notre [Politique de lutte contre la corruption](#) et de nos [Lignes directrices mondiales en matière de dépenses promotionnelles](#).

En plus d'être attentifs lorsque nous donnons, nous devons l'être également lorsque nous recevons. Nous ne pouvons pas accepter de cadeaux, de repas, de divertissements ou d'autres avantages destinés à influencer une décision commerciale ou qui pourraient être perçus comme tels par autrui. Nous ne pouvons accepter que des cadeaux, repas, divertissements ou autres avantages non sollicités d'une valeur nominale de la part de vendeurs, revendeurs, distributeurs ou clients. Pour de plus amples informations, se reporter aux [Lignes directrices relatives à l'acceptation de cadeaux, de repas et de divertissements](#).

Comme pour tous les documents commerciaux, nous sommes responsables de la comptabilisation et de la déclaration complètes et exactes des dépenses liées aux cadeaux, aux voyages et aux divertissements.



Crédit photo : Tom Borgstrom, employé de Synopsys

PROTÉGER NOTRE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, NOS INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET NOS ACTIFS DE SUPPORT

Pour accomplir nos tâches, nous avons accès à un large éventail de ressources de l'entreprise, y compris des actifs physiques (installations et équipements) ainsi que des actifs incorporels (tels que les informations confidentielles de Synopsys, de ses partenaires et de ses clients). Nous sommes tous responsables de la protection de ces actifs précieux et de leur utilisation appropriée.

Les informations sont l'un des actifs les plus précieux de Synopsys, et leur protection est l'une de nos plus grandes responsabilités. C'est pourquoi il nous incombe de protéger la sécurité des actifs informationnels contre toute utilisation et divulgation non autorisées. Pour plus d'informations sur la protection des informations, se reporter à notre [Programme de sécurisation des informations](#) et à notre [Politique en matière de sécurité de l'information](#).

- Directives sur les droits d'auteur
- Politique d'autorisation des dépenses
- Sécurité de l'information
- Politique en matière de sécurité de l'information
- Politique relative aux logiciels libres
- Politique de protection des informations et de classification
- Politique d'utilisation acceptable de Synopsys
- Directives de Synopsys en matière de marques
- Politique relative aux logiciels propriétaires de tiers

Nous protégeons nos biens et ceux qui nous sont confiés par nos partenaires et nos clients :



- en protégeant les actifs de support contre les dommages, les pertes, l'utilisation abusive, la divulgation non autorisée et les menaces à la sécurité ;
- en n'utilisant les informations confidentielles que dans la mesure où elles sont autorisées, et en ne les partageant pas avec des personnes qui ne sont pas autorisées à en prendre connaissance ;
- en respectant notre engagement à protéger les informations confidentielles même après la fin de notre relation d'affaires avec Synopsys ;
- en stockant et en transférant les actifs d'information uniquement via des moyens approuvés (pas d'utilisation de dispositifs de stockage personnels, de courrier électronique ou de comptes basés sur le cloud) ;
- en veillant à ce que les ressources de l'entreprise soient utilisées principalement à des fins professionnelles ; et
- en respectant les politiques et processus établis concernant l'autorité de signer des contrats et de prendre des engagements au nom de Synopsys.

Les « informations confidentielles » comprennent toutes les informations dont la divulgation au public n'est pas autorisée par leur propriétaire, telles que les algorithmes, les interfaces, l'architecture des produits, le code source, le code objet, les feuilles de route commerciales, les données financières, les listes de clients, les stratégies de tarification, les plans de marketing, les organigrammes et les données à caractère personnel. Les informations confidentielles comprennent les informations de Synopsys, ainsi que les informations qui nous sont confiées par nos partenaires commerciaux et nos clients.

FAIRE PREUVE DE PRÉCISION ET D'ADÉQUATION DANS LA COMMUNICATION

En tant que société cotée en bourse, nous devons fournir des informations honnêtes, précises et compréhensibles. Seuls les personnes et les services désignés sont autorisés à s'exprimer au nom de Synopsys. Il faut éviter de donner l'impression de parler au nom de Synopsys sans avoir reçu au préalable l'autorisation formelle de la société. Pour toute question concernant les relations avec les investisseurs et les analystes financiers, il convient de contacter le service des [Relations avec les investisseurs](#), et pour toute question concernant la presse (publications, télévision, autres médias), il convient de contacter le service des [Relations publiques](#).

Toute communication, même si elle n'est pas officielle, doit toujours respecter les valeurs de l'entreprise. Il faut garder à l'esprit que toute déclaration (y compris les commentaires sur les réseaux sociaux) peut avoir des répercussions sur notre réputation. Ainsi, dans les discussions sur des questions publiques ou dans un forum public, il faut veiller à ne pas donner l'impression de parler ou d'agir au nom de Synopsys. Pour en savoir plus, se reporter à la [Politique en matière de réseaux sociaux](#).



Il faut toujours communiquer de façon à refléter nos valeurs, à promouvoir notre objectif et à renforcer notre réputation et notre marque. Il ne faut jamais dénigrer les concurrents, les clients, les fournisseurs, Synopsys ou d'autres employés. Toute information confidentielle doit être traitée avec précaution.



Crédit photo : Satenik Barseghyan, employée de Synopsys

SECTION 5 | L'INTÉGRITÉ AUPRÈS DES CLIENTS, DES PARTENAIRES ET DES COMMUNAUTÉS

FAIRE PREUVE D'ÉQUITÉ À L'ÉGARD DE NOS CLIENTS

L'intégrité sur le marché exige que chacun d'entre nous traite ses clients avec éthique, équité et dans le respect de toutes les lois applicables. Lorsque nous traitons avec nos clients directement ou indirectement (par l'intermédiaire de tiers), il faut toujours :

- mériter leur confiance grâce à la supériorité de nos produits, de notre service à la clientèle et de nos prix compétitifs ;
- présenter nos produits et services de manière honnête ;
- communiquer clairement sur nos produits, nos services et nos programmes de vente ;
- tenir nos promesses ;
- connaître et respecter les lois et procédures relatives aux marchés publics ; et
- veiller à ce que les contrats conclus avec les clients reflètent pleinement et précisément toutes les conditions convenues (pas d'accords parallèles).

Il nous incombe à tous de faire des affaires dans les règles de l'art, en traitant nos clients de manière équitable.

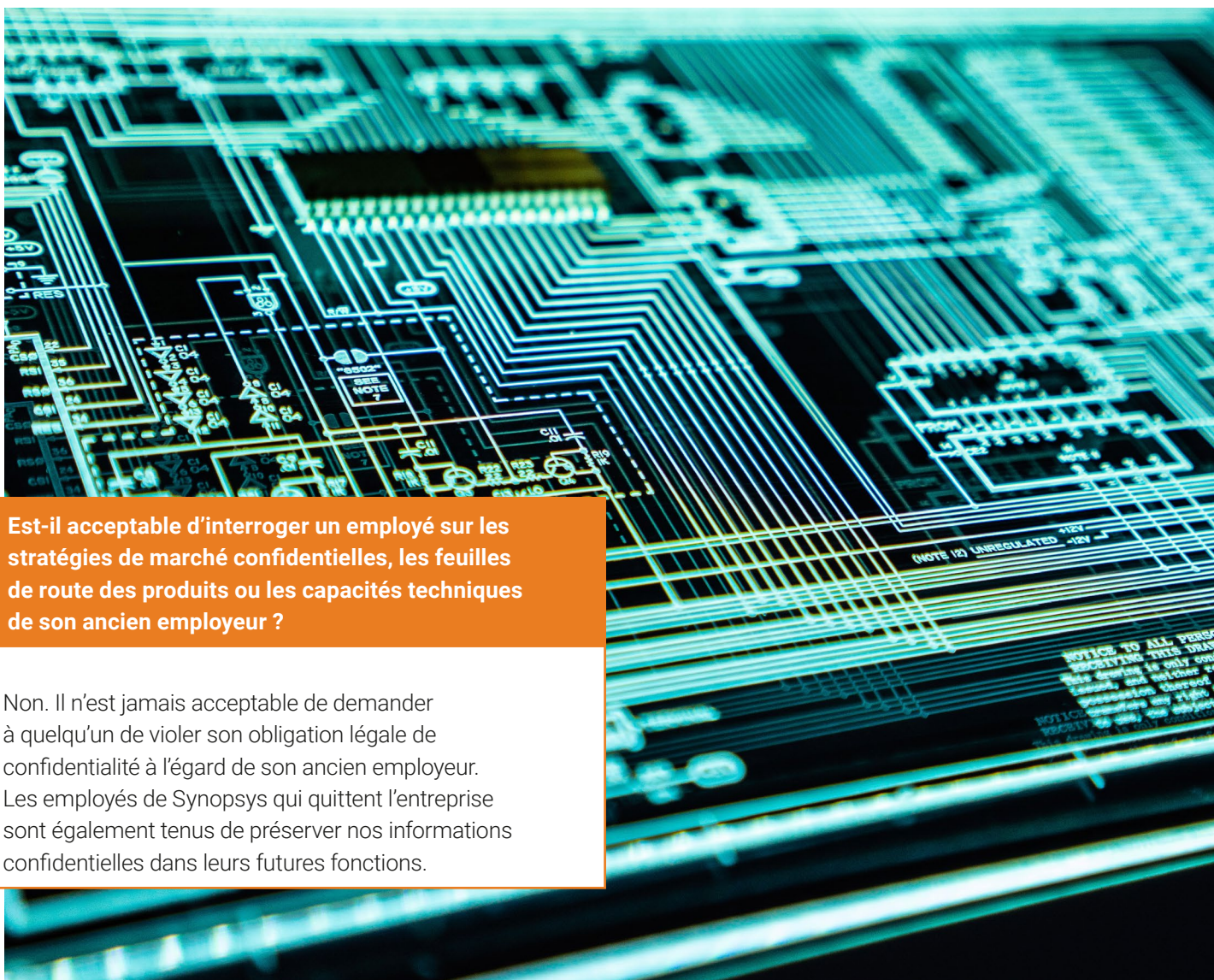


PROTÉGER LES INFORMATIONS ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI

Nombre de nos clients sont des chefs de file de l'industrie technologique. C'est pourquoi ils partagent souvent avec nous leurs propres informations confidentielles afin que nous puissions leur fournir les meilleurs produits et services possibles. En outre, nous nous associons à de nombreux tiers pour mieux servir nos clients. Nos partenaires ont une grande confiance en nous et en notre capacité à protéger les informations qu'ils partagent.

Par conséquent, nous protégeons les informations confidentielles de nos partenaires et de nos clients avec le même souci que celui que nous apportons à la

protection de nos propres informations. Synopsys refuse toute information confidentielle extérieure acquise auprès d'un concurrent, d'un fournisseur, d'une connaissance ou d'un ancien employeur. L'utilisation inappropriée de la propriété intellectuelle d'autrui peut exposer Synopsys et son personnel à une responsabilité pénale et civile. Il est attendu que toute personne se familiarise avec nos politiques relatives à l'utilisation de logiciels libres ou propriétaires, de matériel protégé par des droits d'auteur et de composants tiers. Pour de plus amples informations, se reporter à la [Politique relative aux logiciels libres](#) et à la [Politique relative aux logiciels propriétaires](#).



Q : Est-il acceptable d'interroger un employé sur les stratégies de marché confidentielles, les feuilles de route des produits ou les capacités techniques de son ancien employeur ?

R : Non. Il n'est jamais acceptable de demander à quelqu'un de violer son obligation légale de confidentialité à l'égard de son ancien employeur. Les employés de Synopsys qui quittent l'entreprise sont également tenus de préserver nos informations confidentielles dans leurs futures fonctions.

FAVORISER UNE CONCURRENCE LOYALE

Nous nous livrons à une concurrence acharnée pour obtenir des marchés, mais nous le faisons équitablement, honorablement et avec intégrité. Les lois sur la concurrence interdisent aux entreprises et aux particuliers d'interférer avec les marchés libres par le biais d'accords illégaux ou d'autres restrictions déraisonnables de la concurrence. La violation de ces lois peut exposer Synopsys et les particuliers à des sanctions juridiques importantes. Pour respecter les lois mondiales sur la concurrence, il ne faut jamais :

- fixer des prix ou s'aligner sur la stratégie de marché d'un concurrent ;
- diviser ou répartir les marchés ou les clients avec un concurrent ;
- ne pas respecter les processus d'appels d'offres concurrentiels en truquant les offres ou en fixant les résultats ;
- dicter les prix finaux que nos partenaires de distribution facturent aux clients ; ou
- recueillir des informations sur le marché par des moyens contraires à l'éthique.

Pour de plus amples informations, se reporter aux [Lignes directrices relatives au respect des lois antitrust et sur la concurrence](#). Toute personne qui soupçonne une infraction est tenue de la signaler via le système de signalement Speak Up.



RESPECTER LES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES POTS-DE-VIN ET LA CORRUPTION

Nous gagnons des marchés de manière appropriée, en offrant des produits et des services exceptionnels. Nous préférons perdre une opportunité commerciale plutôt que de l'obtenir par des moyens inappropriés – sans aucune exception. Notre Code et les lois mondiales contre la corruption interdisent d'offrir, d'autoriser ou de fournir quoi que ce soit de valeur, directement ou indirectement, afin :

- d'obtenir ou de conserver un marché ;
- d'orienter les affaires vers une personne ;
- de recevoir un avantage inapproprié ou un bénéfice commercial ; ou
- d'influencer un fonctionnaire dans le cadre d'un acte officiel.

Synopsys peut être tenu responsable des actions de tiers agissant en son nom. C'est pourquoi il est de notre responsabilité commune de veiller à ce que les tiers respectent les lois mondiales contre la corruption. Nous sommes également tenus de signaler rapidement toute préoccupation concernant la conduite d'un tiers ou notre propre conduite.

Q : Pouvons-nous bénéficier d'une plus grande souplesse dans les cadeaux offerts aux clients si je paie par mes propres moyens sans me faire rembourser ?

R : Non. Les exigences de notre Code et de notre Politique de lutte contre la corruption s'appliquent indépendamment du fait que le cadeau soit remboursé ou non.



Notre Politique de lutte contre la corruption contient des détails supplémentaires sur nos exigences, notamment :

- Nous n'offrons ni ne versons de pots-de-vin ou de dessous-de-table à qui que ce soit.
- Nous interdisons aux tiers (partenaires de distribution, vendeurs, consultants, etc.) d'offrir ou de verser des pots-de-vin ou des dessous-de-table à qui que ce soit.
- Les cadeaux ou les divertissements doivent être modestes, directement liés à un objectif professionnel légitime et approuvés au préalable par le service Éthique et conformité lorsque cela est requis dans le cadre des Lignes directrices mondiales en matière de dépenses promotionnelles.
- Nous n'offrons ni ne fournissons d'espèces ou de quasi-espèces.
- Nous ne couvrons pas les frais de déplacement des fonctionnaires, sauf dans des circonstances très limitées, et après approbation préalable du service Éthique et conformité.
- Nous ne faisons pas de dons, de parrainages ou de contributions politiques en échange d'un avantage commercial indu.
- Nous prenons des décisions d'embauche fondées sur le mérite, jamais au profit de fonctionnaires ou d'un client.

Nous sommes tous censés connaître les détails de notre Politique de lutte contre la corruption. En cas d'incertitude quant à l'admissibilité d'une conduite potentielle au regard de la Politique et de la législation applicable, il faut contacter ethics.compliance@synopsys.com pour obtenir des conseils avant d'agir. En outre, des règles et des restrictions spécifiques s'appliquent aux relations avec les fonctionnaires ou les sous-traitants du gouvernement américain. Pour de plus amples conseils et une assistance concernant les interactions avec le gouvernement américain, s'adresser à govcon@synopsys.com.



COLLABORER AVEC DES TIERS DIGNES DE CONFIANCE

Nous travaillons en collaboration avec des tiers, tels que des partenaires de distribution, des vendeurs et des fournisseurs, afin d'atteindre nos objectifs commerciaux. Bien que ces partenariats constituent un aspect important de notre modèle commercial, nous devons garder à l'esprit que Synopsys peut être tenu juridiquement responsable des actions des tiers agissant en son nom. C'est pourquoi nous faisons appel à des tiers dont l'intégrité est avérée.

Il est de notre responsabilité commune de veiller à ce que tout tiers respecte nos valeurs et mène ses activités dans les règles de l'art. Afin de respecter notre engagement à travailler en partenariat avec intégrité, nous devons :

- ne faire appel à des tiers que s'il existe une raison commerciale valable ;
- nous conformer aux règles et processus d'approvisionnement énoncés dans la [Politique d'approvisionnement de l'entreprise](#) ;
- mener à bien les processus de diligence requis en matière de protection de la vie privée, de sécurité de l'information et de conformité avant d'engager un tiers ;
- ne jamais permettre ou suggérer à un tiers d'accomplir un acte qui n'est pas autorisé par la loi, notre Code ou nos politiques ;
- veiller à ce que nos partenaires de distribution respectent le [Code de conduite des partenaires commerciaux](#) et à ce que nos fournisseurs agissent conformément au [Code de conduite des fournisseurs](#), qui est basé sur le Code de conduite de la RBA ; et
- signaler immédiatement toute inquiétude concernant un acte de corruption ou un comportement contraire à l'éthique de la part de l'un de nos tiers.

Pour de plus amples informations, se reporter à la [Politique de lutte contre la corruption](#).

Pour les contrats de sous-traitance avec le gouvernement américain, contacter govcon@synopsys.com.



Il est de notre responsabilité commune de choisir des partenaires commerciaux qui respectent l'éthique. Les partenaires commerciaux qui ne respectent pas l'éthique peuvent nuire à notre réputation et exposer Synopsys et les particuliers à des responsabilités juridiques et pénales. Il ne faut jamais faire appel à un tiers pour entreprendre une action que les employés de Synopsys ne sont pas autorisés à faire.



RESPECTER LES RÉGLEMENTATIONS COMMERCIALES MONDIALES

Les contrôles à l'exportation et autres réglementations commerciales mondiales peuvent limiter ou interdire le transfert de nos produits et technologies à certaines entités, certains particuliers et certains pays. Les lois et réglementations américaines en matière d'exportation s'appliquent à tous nos sites et à notre personnel dans le monde entier. Nous devons également veiller à respecter toutes les lois locales applicables en matière d'exportation et de douane.

Des restrictions de vente peuvent résulter de l'utilisation d'un produit. Les produits qui ont été spécifiquement conçus ou développés pour des utilisations finales militaires doivent respecter des directives strictes en matière de vente, d'accès, de communication, de stockage et de tenue de registres.

Pour garantir le respect des réglementations commerciales mondiales, Synopsys dispose de Programmes de gestion de la conformité des exportations et des importations complets qui comprennent des politiques mondiales détaillées pour la [Conformité des exportations](#) et la [Conformité des importations](#), ainsi que des [informations et liens](#) utiles sur la Conformité des échanges commerciaux. Pour obtenir de l'aide, contacter trade@synopsys.com.

PROMOUVOIR LA GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET L'IMPACT SOCIAL

Synopsys s'engage à mener ses activités de manière durable. Notre [Politique environnementale](#) fait du respect des lois et règlements applicables en matière d'environnement une norme minimale d'exécution pour nos activités mondiales. Nous nous efforçons activement de réduire l'impact environnemental de nos activités et de tirer parti de notre capacité à promouvoir des pratiques plus durables à l'échelle de l'industrie.

Nous nous efforçons de soutenir les communautés locales dans lesquelles nous opérons et nous encourageons nos collaborateurs à s'impliquer dans des activités approuvées par Synopsys dans le cadre de notre programme [Synopsys for Good](#) [Synopsys pour le bien].



Crédit photo : Gayane Markosyan, employée de Synopsys

SECTION 6

RESSOURCES MONDIALES
EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE
ET DE CONFORMITÉ

POLITIQUES ET LIGNES DIRECTRICES

Le Code d'éthique et de conduite des affaires est le fondement de nos attentes en tant qu'entreprise. Synopsys a mis en place des politiques et des lignes directrices complémentaires qui fournissent des indications supplémentaires sur les questions abordées dans le présent Code et traitent des comportements ne figurant pas dans le Code. Les politiques sont disponibles dans la [Bibliothèque des politiques de Synopsys](#).

APPROBATION, MODIFICATIONS
ET DÉROGATIONS

Le présent Code a été présenté par le Responsable de l'Éthique et de la Conformité et approuvé par le Conseil d'administration de Synopsys. Toute modification substantielle du Code doit être approuvée par le Conseil d'administration. Toute demande de dérogation à une disposition de notre Code pour un cadre supérieur ou un membre du Conseil d'administration doit être soumise au Responsable de l'Éthique et de la Conformité et approuvée par écrit par notre Conseil d'administration.

ÉQUIPE CHARGÉE DE L'ÉTHIQUE
ET DE LA CONFORMITÉ

L'Équipe chargée de l'éthique et de la conformité est disponible pour répondre à toute question concernant le présent Code ou les politiques de conformité de Synopsys, ou pour discuter de toute préoccupation relative à une éventuelle faute professionnelle. Pour contacter le service Éthique et conformité :

- Courrier électronique : integrity@synopsys.com
- [Site intranet E&C](#)
- Courrier : Responsable de l'Éthique et de la Conformité chez Synopsys [Synopsys Chief Ethics & Compliance Officer] (a/s du Service juridique) [(c/o Legal Department)]
675 Almanor Ave, Sunnyvale, CA 94085 (Building 6)
- Soumettre une question ou un problème par l'intermédiaire de la [ligne d'assistance à l'intégrité](#) de Synopsys.



Integrity@Synopsys
Business the Right Way

SYNOPSYS®

Code d'éthique et de
conduite des affaires